

Résumé

Le défi de la création d'emplois

Malgré certains signes de reprise après la récente crise économique, les marchés européens du travail connaissent toujours de nombreuses difficultés. Le chômage reste l'une des principales priorités politiques des différents gouvernements européens et la question dans tous les esprits est «comment créer des emplois?». La reprise ne créant pas d'emplois, il est très difficile pour les jeunes d'accéder au marché du travail, et difficile pour les chômeurs et les inactifs d'y revenir. Cette situation aura des conséquences à long terme, tant sur les individus que sur la société dans son ensemble.

Il n'existe pas de solution miracle pour répondre à ce défi de l'emploi. Une approche diversifiée, associant des mesures visant à améliorer l'environnement macroéconomique et à stimuler les investissements, ainsi que des mesures politiques pour répondre aux enjeux du marché du travail, sera nécessaire. Les politiques en faveur de l'entrepreneuriat inclusif peuvent faire partie de cet ensemble de mesures. Ces politiques ont pour objectif de s'assurer que toutes les catégories de personnes, quelles que soient leurs expériences ou caractéristiques personnelles, ont la possibilité de créer leur propre entreprise et de travailler comme indépendant.

L'entrepreneuriat au sein des groupes sous-représentés et défavorisés

En 2014, 30,6 millions de personnes travaillaient en indépendant dans l'Union européenne. Parmi elles, 24,5 millions étaient des femmes, des jeunes (15-24 ans), des seniors (50-64 ans), des personnes sans emploi au cours de l'année précédente ou nées hors de l'Union européenne. Bien qu'elles représentent la majorité des travailleurs indépendants, les personnes issues de ces groupes ont généralement plus de difficultés à créer et développer leur entreprise que le reste de la population et de meilleurs résultats pourraient être obtenus si ces obstacles étaient surmontés. De plus, les entrepreneurs et travailleurs indépendants issus des groupes défavorisés et sous-représentés ont tendance à enregistrer de moins bons résultats (en ce qui concerne les recettes et les revenus, par exemple), ce qui réduit leurs chances de succès.

Les politiques d'entrepreneuriat inclusif

Entreprises en expansion

Les politiques d'entrepreneuriat inclusif peuvent contribuer de façon importante à surmonter les obstacles à la création d'entreprises de qualité par des groupes sous-représentés et défavorisés. Elles peuvent porter sur plusieurs domaines, notamment les institutions (y compris culturelles), les réglementations, l'accès aux financements et les compétences entrepreneuriales. En revanche, elles négligent souvent de soutenir la croissance des entreprises en améliorant la qualité des start-up. Le soutien et la survie des entreprises constituent l'un des principaux thèmes de ce rapport. On suppose souvent que les entreprises des groupes victimes d'exclusion sociale sont unipersonnelles et opèrent dans des secteurs à faible croissance. Ce n'est évidemment pas toujours le cas. Les femmes, les jeunes, les seniors, les immigrés ou les membres issus de minorités ethniques sont presque aussi nombreux que les entrepreneurs hommes d'âge moyen (25-49 ans) à posséder du personnel (27 % contre 29 %). De plus, nombre

d'entrepreneurs appartenant à ces groupes visent une croissance élevée. Les jeunes (18-30 ans) sont, par exemple, 30 % plus susceptibles que la population générale des entrepreneurs de créer au moins 19 emplois au cours des cinq premières années d'activité. Le rôle des politiques ici est double. Premièrement, elles doivent davantage axer le financement, le conseil et la formation sur la promotion de la croissance plutôt que sur la promotion de la création d'entreprises comme fin en soi. Deuxièmement, elles peuvent inciter plus de personnes à créer une entreprise orientée vers la croissance, par exemple par le biais d'actions destinées à les aider à avoir confiance en elles et à les motiver pour se développer. Les programmes tels que «Going for Growth» en Irlande cherchent à motiver et soutenir les créatrices d'entreprises dans le cadre de groupes de pairs. Cette initiative est relativement peu onéreuse (1 500 euros par personne), tandis qu'une cohorte (60 femmes) du programme 2013 a pu créer 50 emplois l'année suivante. Outre la motivation, les entreprises en développement ont également besoin de financements. Les fonds spéciaux, comme le Seed Money Fund dans la province de Trente en Italie, sont efficaces pour soutenir le développement d'entreprises innovantes gérées par des entrepreneurs issus de groupes minoritaires. Ce fonds lance des appels à propositions ciblés pour financer des projets innovants qui s'adressent à des groupes spécifiques d'entrepreneurs, comme les jeunes ou les femmes. En 2011, 40 entreprises ont pu être financées pour un budget total de 4,5 millions d'euros.

Coaching et mentorat

L'un des meilleurs moyens pour aider les entrepreneurs à acquérir les compétences indispensables pour réussir est d'offrir des services de coaching et de mentorat. La plupart des initiatives de politique publique ont recours à des coaches et des mentors bénévoles appartenant à la communauté locale des entrepreneurs. Pour accroître leurs chances de réussite, ces initiatives doivent former les coaches et mentors et utiliser un processus d'appariement tenant compte des caractéristiques personnelles et professionnelles des participants. Un autre exemple est celui du Centre Ergani dans le nord de la Grèce. Fondé en 1991, il propose un programme de mentorat pour les femmes entrepreneurs et fait appel à des femmes bénévoles issues des communautés locales. Le mentorat et le coaching par les pairs est une autre méthode qui a fait ses preuves auprès des entrepreneurs minoritaires. Ces approches permettent en effet de renforcer le niveau de participation, les entrepreneurs étant plus susceptibles de s'identifier à leurs pairs qu'à des professionnels du coaching. Cet aspect est particulièrement important pour les groupes tels que les entrepreneurs issus des minorités ethniques, qui participent généralement peu aux programmes d'aide du secteur public.

Principales recommandations politiques

- Soutenir la création et le développement d'entreprises grâce à des mesures politiques en faveur de l'entrepreneuriat inclusif. Soutenir en priorité la croissance des entrepreneurs désireux de se développer.
- Promouvoir des modèles de réussite d'entreprises issues de toutes les catégories sociales et notamment des femmes, des jeunes, des seniors, des personnes handicapées, immigrées et issues de minorités ethniques. Inspirer les entrepreneurs potentiels et démontrer qu'il est possible de créer et de développer son entreprise.
- Créer des réseaux pour les entrepreneurs qui cherchent à se développer, en particulier ceux issus de groupes minoritaires qui manquent souvent de compétences entrepreneuriales et de ressources financières. Même si le développement de réseaux au sein de chaque groupe social peut contribuer à créer une communauté solidaire, il est également important de mettre en relation ces entrepreneurs avec le monde général de l'entreprise, afin d'optimiser la mise en commun des connaissances et des ressources.

- Fournir un soutien aux entreprises en développement par le biais des canaux de soutien traditionnels. Pour ce faire, il sera nécessaire de fournir des services de proximité et d'aide ciblés pour nouer un premier contact avec les membres des groupes défavorisés et sous-représentés.
- Soutenir l'acquisition de compétences entrepreneuriales et la confiance en soi grâce au coaching et au mentorat. Recourir à un processus d'appariement reposant sur des critères clairement définis tels que le sexe, l'origine ethnique et le secteur d'activité. Limiter le coaching et le mentorat à une durée d'un à deux ans pour ne pas mettre en place une relation de dépendance entre le mentor et le bénéficiaire.
- Dispenser une formation aux mentors et aux coaches, notamment une formation psychosociale portant sur les problèmes et défis particuliers auxquels font face les entrepreneurs défavorisés, et pour améliorer leurs compétences en communication.
- Augmenter la fréquence des évaluations solides pour mesurer l'impact des programmes d'entrepreneuriat inclusif afin de créer une base de connaissances qui pourra faciliter l'élaboration des politiques. Ces évaluations doivent non seulement examiner l'efficacité et le rapport coût/efficacité, mais également les risques d'effets d'aubaine (un entrepreneur qui ne modifie pas son comportement en fonction du soutien fourni) et d'effets de déplacement (par exemple, un soutien qui porte préjudice à un autre entrepreneur).



Extrait de :

The Missing Entrepreneurs 2015

Policies for Self-employment and Entrepreneurship

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264226418-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2016), « Résumé », dans *The Missing Entrepreneurs 2015 : Policies for Self-employment and Entrepreneurship*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264249936-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.